



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 2 juin
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 mai 2022

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT⁽¹⁾, Christine ARNAUDO,
Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne
MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ Virginie AUTIE, Audrey CERMOLACCE,
Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Thierry
AUDIBERT, Philippe REYNAUD, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Jérémy MARTINEZ, Hocine
BEN-SAÏD par Arthur MELIS, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Djelloul OUARET par
Sophie CELTON, Anne OLIVERO par Audrey CERMOLACCE, Sophia FELLAHI-TALBI par Christine
ARNAUDO, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Nathalie CIPRIANI par Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) Arrivée avant le vote du vœu

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 2 juin 2022 sous la présidence de
Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des
pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : « je tiens à remercier notre service jeunesse et nos jeunes qui, dans le
cadre de la citoyenneté, sont notamment allés à Paris visiter le Sénat ainsi que le Camp des
Milles et viennent assister à notre séance ce soir.

*L'Espace Jeunes travaille énormément sur les questions de la mémoire, de la laïcité et de la
compréhension des institutions ; nous sommes très satisfaits de ce que vous faites.*

*Avant de commencer le conseil, on va vous projeter le film qui a été tourné lors de la visite du
Camp des Milles. C'est le 3^{ème} film que le service réalise et cela va se développer.*

*Ce film souligne l'importance du devoir de mémoire. Certains aujourd'hui proposent de ne plus
célébrer les commémorations mais je pense que c'est une erreur. C'est important de se
souvenir surtout quand on voit ce qui se passe encore près de chez nous. »*

Après la projection du film, Monsieur le Maire propose de passer à l'examen des questions
inscrites à l'ordre du jour et soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 31 mars
2022 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

Délibération n°01.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du Compte de Gestion du budget principal - Exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture
d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions sur ce rapport ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « pour les jeunes qui sont là, comme je vous le disais un peu plus tôt dans l'après-midi, les rapports sont travaillés en commission et c'est pour ça que lorsqu'ils sont présentés en conseil, toutes les questions ont déjà été posées par les élus et il n'y a plus qu'à voter. »

Délibération n°02.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Vote du Compte Administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire : « comme c'est l'usage, ce rapport doit être délibéré sans le maire. Je vous fais entièrement confiance mais n'oubliez pas de venir me chercher quand vous aurez terminé. »

Monsieur le Maire passe la présidence de l'assemblée à **Madame Sophie CELTON** et quitte la salle du conseil municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Celton présente le compte administratif qui est le budget réel de l'année n-1.

Madame Celton : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « si je peux intervenir au nom du groupe « pour une commune solidaire », je voudrais préciser que les 2 années COVID, globalement ont généré plus de dépenses et moins de recettes (dépenses de personnel mais aussi de Plexiglas, de gel hydroalcoolique, de masques, de signalétique, surtout renfort en personnel pour respecter les normes sanitaires ou au contraire maintien de contrats contractuels malgré la fermeture de services lors du premier confinement, etc...). Cela représente 1 million d'euros de dépenses supplémentaires sur 2 ans et moins de recettes.

Au niveau des énergies, contrairement aux particuliers et communes ayant moins de 10 agents, nous ne bénéficions pas du tarif règlementé. Cela veut dire un doublement du prix de l'énergie soit 400 000 € de dépenses supplémentaires, au moins. D'où une réflexion à mener en matière d'éclairage public, d'éclairage des stades, d'usage des Clim, etc... Cela est de nature à supprimer toutes nos marges de manœuvre voire à nous mettre en déséquilibre, ce qui ne nous arrive jamais.

Vous avez dit que nous sommes passés sous la barre du million d'autofinancement. Il est essentiel de ne pas perdre la « spirale vertueuse » de l'investissement, ce que nous connaissons depuis des décennies.

On risque aussi d'avoir à gérer l'augmentation du point d'indice du fonctionnaire après 10 ans de gel. Cela va nous coûter mais nous sommes pour.

Au niveau de la suppression de la taxe d'habitation, je dirais que c'est une fausse bonne idée de Monsieur Macron. De ce fait, la plupart des communes ont déjà augmenté leurs taux entre 3 et 14 %. Pour la première fois nous ne tiendrons pas 6 ans sans augmentation des taux.

Les axes prioritaires du projet communal sont de voir comment réduire les inégalités sociales et comment lutter contre le réchauffement climatique.

En bref, pour les jeunes qui sont là ce soir, ce qu'on fait dans un conseil municipal c'est une espèce de puzzle avec des milliers de pièces et notre rôle est de les assembler. »

Madame Celton : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire est informé qu'il peut revenir dans la salle du conseil municipal.

Délibération n°03.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2021.

Madame Sophie CELTON procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée.

Madame Celton : « pour information Monsieur le Maire, puisque cela vous concerne, le compte administratif a été voté à l'unanimité. »

Monsieur le Maire : « je vous remercie pour votre confiance. »

Délibération n°04.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2022 – 2^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.06.2022 - FINANCES COMMUNALES - Admission de créances en non-valeur. Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Admission de titres de recette en créances éteintes - Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « on se trouve dans le cas où une décision de justice a été rendue et s'impose à la collectivité sans que l'on puisse faire appel. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du principe de contrat de concession de la fourrière animale.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une garantie pour le remboursement d'un emprunt souscrit par 3F SUD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération « L'Ecrin du Vallon » pour l'acquisition de 3 logements locatifs PLS.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.06.2022 : FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une garantie pour le remboursement d'un emprunt souscrit par 3F SUD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération « L'Ecrin du Vallon » pour l'acquisition de 6 logements locatifs en PLUS et PLAI.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.06.2022 : ACHAT PUBLIC - Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) pour l'achat d'Energies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Mélis : « je tiens à préciser que nous avons été parmi les premières communes à adhérer au SMED en 1995. »

Monsieur le Maire : « il faut savoir qu'avec les augmentations de tarifs de l'énergie qui touchent aussi les administrés, on passe de 341 000 € à plus de 600 000 € de facture. D'où l'importance de mettre en place des mesures destinées à réduire nos consommations. »

Monsieur Di Méo : « si on paye plus c'est seulement à cause de l'augmentation des prix car depuis deux ans on consomme moins grâce à des efforts, à des innovations et ce n'est qu'un début. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.06.2022 : CULTURE - Signature d'une convention entre la Ville et l'Association pour le Festival international d'Art Lyrique et l'Académie européenne de Musique d'Aix-en-Provence relative aux projections publiques sur grand écran d'un opéra.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Paul BONZI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je remercie la commission qui a travaillé sur ce dossier et notamment Sylvie Laurent, Paul Bonzi et Maëva Challies-Sanchez. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.06.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence. Avis du Conseil Municipal avant approbation.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « cela fait environ 40 ans que la construction des villes est cadrée par des documents tels que le Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2010 et depuis 2019, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces documents s'articulent avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan climat-énergie, etc... La Loi climat et résilience va faire bouger beaucoup de choses.

Aujourd'hui, on a des révisions de PLU tous les 8 à 10 ans mais tous les 18 mois, on fait une modification pour ajuster les choses et mettre en œuvre les projets. A Septèmes, on fait partie des communes qui ont eu le moins de remarques de l'Etat sur le travail fait. Quasiment aucune.

En ce qui nous concerne, rien n'a été ouvert à l'urbanisation. D'autre part, nous sommes la commune qui protège le plus les grands arbres urbains (platanes, chênes...) même si cela ne plait pas toujours à tout le monde. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes personnes qui nous demandent de planter et quelques années plus tard, demandent à ce que les arbres soient élagués, terme très dangereux et dévastateur pour le cadre de vie !

On s'inscrit toujours dans les 2 axes de lutte contre le changement climatique et contre les inégalités sociales.

Une dernière précision, on parle du Territoire Marseille-Provence mais il faut savoir que si les territoires vont persister, à compter du 1^{er} juillet prochain, les conseils de territoire vont disparaître. Une période d'incertitude s'ouvre. »

Monsieur Martinez : « on nous a demandé de formuler des vœux dans le cadre de la constitution d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain. Quand le SCOT sera adopté, est-ce qu'une révision sera engagée ? »

Monsieur Magro : « la principale question est une question d'ingénierie. Dans l'ancien système, si une commune voulait une révision, elle l'avait deux ans après. Aujourd'hui, avec 18 communes dans le même PLUi, c'est beaucoup plus compliqué.

Suite à notre avis sur la première étape du SCOT métropolitain, on nous a demandé de préciser les grands axes que l'on souhaitait affirmer. Le premier est de reconnaître que notre bassin de vie naturel est Plan de Campagne. Mais il ne faut pas oublier les articulations à nos marges : la Chaîne de l'Etoile et Marseille-Nord. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD

Délibération n°13.06.2022 : PATRIMOINE COMMUNAL - Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'implantation d'équipements de vidéosurveillance sur ouvrages de distribution d'eau potable et d'assainissement - Réservoir des Castors Isabella.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.06.2022 : RESSOURCES HUMAINES - Délibération concordante portant création d'un Comité Social Territorial commun et d'une formation spécialisée.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.06.2022 : RESSOURCES HUMAINES - Renoncement à la prescription quadriennale pour le versement d'un capital-décès aux ayant droit d'un agent décédé.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « je trouve bien de ne pas se réfugier derrière la caducité pour rejeter la demande de versement de ce capital-décès. »

Monsieur le Maire : « on apporte toujours une attention particulière aux agents. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.06.2022 : DEVELOPPEMENT DURABLE - Adoption de la Charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (AMB).

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je crois que les commissions ont bien travaillé encore une fois. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.06.2022 : DEVELOPPEMENT DURABLE - Agenda 21 Septémois : Approbation des axes stratégiques pour un territoire durable. Ajout d'un 6eme axe concernant le bruit et l'air en réponse aux demandes associatives et citoyennes.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Cermolacce : « le fait nouveau essentiel est la validation d'un nouvel axe stratégique autour du bruit et de l'air. »

Monsieur le Maire : « je tiens à saluer l'association qui se trouve parmi nous ce soir. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Vœu n°01.06.2022 : Vœu relatif aux conditions d'exploitation du réseau de fibre optique sur le territoire communal.

Monsieur le Maire procède à la lecture du vœu.

Monsieur le Maire : « je remercie nos deux élus, Carole Halgand et Patrick Magro, qui ont suivi de très près ce dossier et qui ont fait diverses interventions au niveau des problèmes rencontrés sur l'installation de la fibre mais aussi concernant l'état des armoires de raccordement. Avez-vous des questions ? »

Madame Halgand : « j'ai une petite précision à faire. Les chiffres importants à retenir sur ce vœu c'est d'une part que seulement 50 % des foyers septémois ont choisi de souscrire à la fibre, tant il est difficile d'avoir une connexion fiable. Moi-même, j'ai préféré rester à l'ADSL qui fonctionne bien, même si c'est plus lent. Et d'autre part, que Xp fibre a déployé la fibre sur 95 % du territoire de la commune. De fait, elle estime avoir rempli son contrat et se cache derrière l'exploitation faite par les opérateurs. J'espère donc que nous allons être entendus, sachant que ce qui se passe sur Septèmes, concerne toutes les autres communes qui rencontrent les mêmes difficultés. »

Monsieur Magro : « dans une armoire de raccordement, il est possible de faire environ 400 connexions. Hormis les vallons des Peyrards et des Mayans qui disposent d'une armoire pour eux seuls et le vallon de la Gazelle qui, de par sa position, est desservi par Les Pennes Mirabeau, 15 armoires au total sont réparties sur le reste de la commune. Il ne devrait normalement pas y avoir de problème de capacité puisque cela permettrait de faire 6 000 connexions. Nous avons théoriquement une marge de 700 ou 800 connexions. C'est vraiment un dysfonctionnement lié à la dérèglementation, à la sous-traitance en série et aussi à la mauvaise qualité des armoires. En plus, sur le plan énergétique, la fibre serait moins consommatrice que l'ADLS ! »

Monsieur Martinez : « l'autre problème c'est que les opérateurs ont des racks dédiés dans les armoires mais comme chaque opérateur prioritaire (SFR sur Septèmes, Orange sur Les Pennes Mirabeau...) a pu intervenir jusqu'à un an avant les autres, ils ont pu récupérer de la clientèle et donc leurs racks ont vite été saturés. C'est la conséquence de la privatisation désorganisée et de l'ultralibéralisme. »

Monsieur Guerrero : « il y a eu une panne générale la semaine dernière. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de vœu destiné à l'ARCEP et à tous les pouvoirs publics afin qu'SFR soit mis devant ses responsabilités et corrige ses défaillances.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je dois vous dire que j'ai reçu une liste de « questions orales » que Monsieur Reynaud souhaitait poser. Toutefois, comme notre règlement intérieur le prévoit dans son article 35, seule une question orale par conseiller et par séance peut être posée. De fait Monsieur Reynaud, à laquelle voulez-vous que je réponde ? »

Monsieur Reynaud : « lorsque j'ai rejoint le conseil municipal l'année dernière, je n'ai pas lu le règlement intérieur. Je ne savais donc pas que je ne pouvais poser qu'une question écrite par séance. Je préfère qu'on en reparle au prochain conseil. »

Monsieur le Maire : « c'est noté. Je souhaite une fois de plus remercier nos jeunes d'être venus ce soir. Vous avez vu comment se passe un conseil municipal et j'espère que parmi vous, il y aura des volontaires pour prendre la relève d'ici quelques années. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.